

Trésorier du CSE : statut, attributions et enjeux du mandat

S'approprier son rôle au sein du CSE

Code
571084

Durée
1 jour / 7 heures

Tarif Inter*
350 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

PUBLIC

Trésoriers - Trésoriers adjoints du comité social et économique

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

LES POINTS FORTS

Conseils personnalisés d'un spécialiste du comité social et économique

Formation à jour de l'actualité, des nouvelles obligations du comité social et économique relatives au respect des normes comptables

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale

Objectifs pédagogiques

- Identifier les rôles du Trésorier et du Trésorier adjoint du comité social et économique
- Identifier les moyens d'exercice de son mandat
- Mesurer les responsabilités encourues afin de sécuriser ses pratiques

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

Identifier le rôle du Trésorier et du Trésorier adjoint du comité social et économique

Constituer le bureau

- Désignation du Trésorier du comité social et économique
- Le rôle du Trésorier et de l'adjoint
- Changement et remplacement du Trésorier
- Cas pratique : démission et/ou révocation du trésorier, comment s'en sortir ?

Identifier la place du Trésorier

- Vis à vis des autres élus
- Du président du CSE
- Des salariés du CSE
- Quiz interactif : ce que le trésorier du CSE peut faire et ne peut pas faire

Identifier les moyens d'exercice du mandat de trésorier

Lister les attributions courantes du Trésorier du CSE

- Veiller au respect des obligations comptables
- Veiller à l'étanchéité des deux budgets

et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail

- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10

- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- Tenir les comptes et la gestion financière du CSE : le Trésorier peut-il engager seul des dépenses ?
- Le Trésorier doit-il rendre des comptes au CSE ? aux salariés ?
- Le Trésorier peut-il être contrôlé par le CSE ?
- Relations avec le banquier : emprunts, placements, rémunération des comptes...
- Le trésorier est l'interlocuteur privilégié de l'expert
- Le rôle du trésorier dans le choix de l'assurance du CSE
- Présentation des comptes annuels : expert-comptable, commissaire aux comptes
- Approbation des comptes
- Conservation des archives comptables
- Cas pratique : identifier les attributions du Trésorier à partir de situations concrètes

Mettre en place une politique d'ASC (Activités sociales et culturelles)

- Qu'est-ce qu'une activité sociale et culturelle ?
- Les ASC sont-elles soumises à cotisation ?
- Elaboration d'un guide de prestation du CSE
- Rôle du trésorier face à un contrôle URSSAF
- Cas pratique : la délivrance des bons d'achat

Déterminer les droits dont dispose le Trésorier du CSE

- Crédit d'heures de délégation
- Liberté de déplacement
- Droit à la formation
- Quiz : heures de délégation et liberté de déplacement

Mesurer les responsabilités encourues afin de sécuriser ses pratiques

Décrypter les responsabilités civile et pénale du Trésorier du CSE

- Non-paiement des charges, malversations, pertes du CSE... cas où la responsabilité du Trésorier peut être mise en cause
- Comment et par qui ?
- Cas pratique : panorama jurisprudentiel des décisions condamnant des trésoriers du CSE

Décrire la protection dont dispose le Trésorier CSE

- Délit d'entrave commis par l'employeur
- Protection contre le licenciement
- Cas pratique de synthèse : identifier le rôle que joue le Trésorier au sein du CSE et construire un plan d'actions

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant.

Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

...

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.



Prochaines sessions

PARIS

- 16 Sep. 2026 – Session Garantie
- 15 Oct. 2026
- 4 Nov. 2026 – Session Garantie
- 9 Déc. 2026

A DISTANCE

- 16 Sep. 2026 – Session Garantie
- 15 Oct. 2026
- 4 Nov. 2026 – Session Garantie
- 9 Déc. 2026

AIX-EN-PROVENCE

- 16 Sep. 2026
- 15 Oct. 2026
- 4 Nov. 2026
- 9 Déc. 2026

BORDEAUX

- 16 Sep. 2026
- 15 Oct. 2026
- 4 Nov. 2026
- 9 Déc. 2026

CHAMBERY

- 16 Sep. 2026
- 15 Oct. 2026
- 4 Nov. 2026
- 9 Déc. 2026

GRENOBLE

- 16 Sep. 2026
- 15 Oct. 2026
- 4 Nov. 2026
- 9 Déc. 2026

LILLE

- 16 Sep. 2026
- 15 Oct. 2026
- 4 Nov. 2026
- 9 Déc. 2026

LYON

- 16 Sep. 2026
- 15 Oct. 2026
- 4 Nov. 2026
- 9 Déc. 2026

MARSEILLE

- 16 Sep. 2026
- 15 Oct. 2026
- 4 Nov. 2026
- 9 Déc. 2026

MONTPELLIER

- 16 Sep. 2026
- 15 Oct. 2026
- 4 Nov. 2026
- 9 Déc. 2026

NANTES

- 16 Sep. 2026
- 15 Oct. 2026
- 4 Nov. 2026
- 9 Déc. 2026

NICE

- 16 Sep. 2026
- 15 Oct. 2026
- 4 Nov. 2026
- 9 Déc. 2026

NIORT

- 16 Sep. 2026
- 15 Oct. 2026
- 4 Nov. 2026
- 9 Déc. 2026

PAU

- 16 Sep. 2026
- 15 Oct. 2026
- 4 Nov. 2026
- 9 Déc. 2026

RENNES

- 16 Sep. 2026
- 15 Oct. 2026
- 4 Nov. 2026
- 9 Déc. 2026

ROUEN

- 16 Sep. 2026
- 15 Oct. 2026
- 4 Nov. 2026
- 9 Déc. 2026

STRASBOURG

- 16 Sep. 2026
- 15 Oct. 2026
- 4 Nov. 2026
- 9 Déc. 2026

TOULOUSE

- 16 Sep. 2026
- 15 Oct. 2026
- 4 Nov. 2026
- 9 Déc. 2026

TOURS

- 16 Sep. 2026
- 15 Oct. 2026
- 4 Nov. 2026
- 9 Déc. 2026

